

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de faire de la réussite éducative et la persévérance scolaire une des cinq priorités régionales de la démarche COSMOSS afin de mobiliser l’ensemble des partenaires concernés par cet enjeu ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est intimement liée à d’autres enjeux tels le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d’œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais qu’il constitue un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et ce, jusqu’à l’obtention d’un diplôme qualifiant pour l’emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la démarche COSMOSS, une culture d’engagement considérable en matière de prévention de l’abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l’échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire, soulignées dans les 8 MRC du Bas- Saint-Laurent par diverses activités dans les communautés, se veulent un temps fort dans l’année pour témoigner de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l’abandon scolaire.

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU :

• De déclarer la 3e semaine de février 2024 Les Journées de la persévérance scolaire dans

notre municipalité – du 12 au 16 février 2024 ;

• D’appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la

lutte au décrochage – les acteurs des milieux de l’éducation, de la politique, du

développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires

– afin de faire de nos MRC des territoires valorisant l’éducation et le considérant comme

un véritable levier de développement pour leurs communautés ;

• De s’engager à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au cours de

l’année 2024.